



Recommandation

Situation et coopération des bibliothèques dans la Grande Région

Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI), sur proposition de la Commission Enseignement, Formation, Recherche et Culture,

1. se prononce en faveur d'un renforcement de la coopération transfrontalière des bibliothèques dans la Grande Région et souligne l'importance d'une plus forte intégration de toutes les sous régions de la Grande Région, y compris la Région Lorraine et la Fédération Wallonie-Bruxelles,
2. rappelle la haute attractivité des bibliothèques publiques pour la population, et souligne que cette attractivité continue à augmenter grâce aux médias numériques modernes employés dans de plus en plus de bibliothèques, à leurs services en ligne conformes aux besoins actuels et à leurs offres adaptées aux groupes-cible, notamment au regard de l'utilisation croissante de l'internet,
3. souligne que, dans le cadre de la coopération transfrontalière, la coopération des grandes bibliothèques comme Metz, Trèves et Luxembourg revêt une importance particulière,
4. considère qu'un système de catalogage commun pour la Grande Région et qu'une institutionnalisation de la coopération des bibliothèques sont des aspects importants pour une coopération renforcée dans le domaine des bibliothèques,
5. souligne que la Grande Région possède de bonnes bases pour une amélioration continue de la coopération, comme par exemple le portail de culture plurio.net ou des offres régionales, comme le service de livraison de livres du centre de bibliothèques de Rhénanie-Palatinat « LITexpress » à développer le cas échéant,
6. salue les objectifs de la bibliothéconomie de garantir l'accès aux services pour tous les citoyens, notamment dans les régions rurales d'un pays, signalant à titre d'exemple le service de bibliothèque itinérante au Luxembourg, et perçoit la mission de familiariser les citoyens avec les nouveaux médias,

7. suggère la mise en place d'un groupe de travail composé d'experts de toutes les sous-régions de la Grande Région qui se pencherait sur les contenus et la nécessité d'une loi sur les bibliothèques,
8. souligne l'importance des bibliothèques pour la conservation du patrimoine culturel de la Grande Région et suggère d'utiliser davantage les possibilités multiculturelles, intégratives et éducatives des bibliothèques pour soutenir l'intégration de la Grande Région.

Le CPI adresse cette recommandation

- au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg,
- au Gouvernement de la Région wallonne,
- au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- au Gouvernement de la Communauté Germanophone de Belgique,
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- au Gouvernement du Land de Sarre,
- au Préfet de la Région Lorraine,
- au Conseil Régional de Lorraine.

Trèves, le 21 Juni 2013